



Sienna IM

Feuille de route Climat

2024
Décembre

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
2	GOVERNANCE.....	3
3	IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES RELATIFS AUX ENJEUX CLIMATIQUES	5
4	TRAJECTOIRE CLIMAT	6
4.1	CADRE GENERAL	6
4.2	NOS OPERATIONS.....	7
4.2.1	<i>Mesure de notre empreinte carbone.....</i>	7
4.2.2	<i>Principaux objectifs</i>	8
4.2.3	<i>Mise en place d'actions pour réduire nos émissions</i>	8
4.3	NOS EMISSIONS FINANCEES	9
4.3.1	<i>Socle commun et périmètre d'application.....</i>	9
4.3.2	<i>Actifs cotés</i>	10
4.3.2.1	Principaux objectifs	10
4.3.2.2	Actions mises en œuvre et outils à disposition	11
4.3.3	<i>Dette privée.....</i>	11
4.3.3.1	Principaux objectifs	11
4.3.3.2	Actions mises en œuvre et outils à disposition	12
5	AUTRES INITIATIVES ET ACTIONS EN FAVEUR DU CLIMAT	12
6	DEVELOPPEMENT DE STRATEGIES D'INVESTISSEMENT ET PRODUITS FINANCIERS LIES AU CLIMAT	13
7	EVOLUTION ET AJUSTEMENT DE NOTRE FEUILLE DE ROUTE CLIMAT	14

1 Introduction

Le changement climatique représente une menace croissante pour la planète, comme l'indique le dernier rapport du GIEC, qui souligne que les activités humaines sont responsables d'une augmentation des températures mondiales d'environ 1,1 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Ce rapport met en évidence que, sans une réduction rapide et significative des émissions de gaz à effet de serre, nous risquons de dépasser le seuil de 1,5 °C d'ici 2030, entraînant des conséquences désastreuses telles que l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, la montée du niveau des mers et des impacts irréversibles sur les écosystèmes.

Dans ce contexte, le secteur financier joue un rôle crucial dans la transition vers une économie durable. En orientant les flux de capitaux vers des projets et des entreprises qui favorisent la durabilité environnementale, les institutions financières peuvent non seulement réduire leur propre empreinte carbone, mais aussi catalyser des changements positifs à grande échelle. En intégrant les considérations climatiques dans nos décisions d'investissement, nous avons l'opportunité de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et de soutenir la résilience des écosystèmes et des communautés face aux effets du changement climatique.

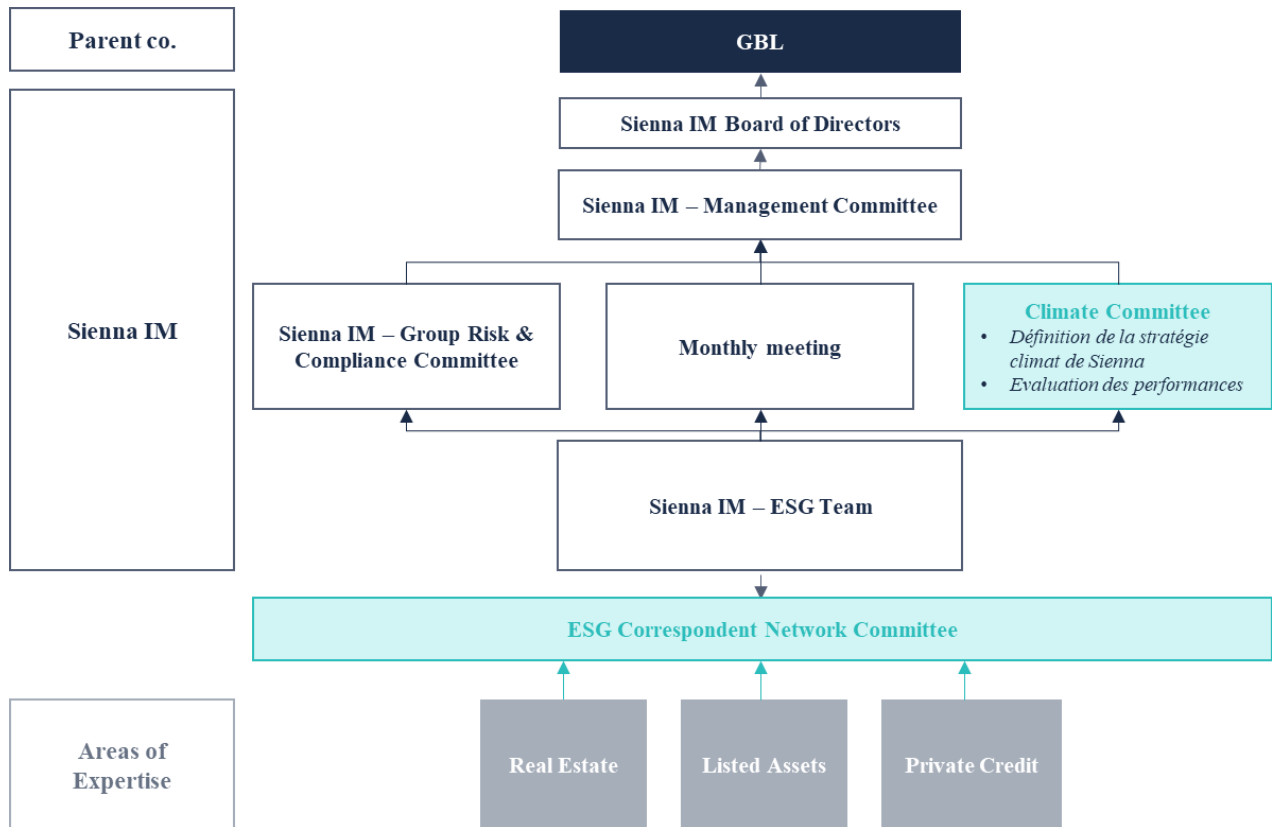
Notre engagement en faveur de l'action climatique est ancré dans nos valeurs fondamentales et nos processus d'investissement, reflétant notre conviction en un avenir durable et plus respectueux de l'environnement.

En effet, l'ADN de Sienna IM est d'agir tout en protégeant l'avenir. Ainsi, nous sommes pleinement impliqués dans le développement de nos différentes communautés, tant au niveau de notre entreprise que de toutes nos parties prenantes : les entreprises financées, nos clients, les territoires dans lesquels nous investissons et nos équipes. Pour ce faire, nous avons développé une stratégie RSE ambitieuse qui s'applique tant à Sienna qu'aux entreprises financées. Nous nous concentrons donc systématiquement sur les défis liés au climat, à la biodiversité et la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DE&I) et nous travaillons à la mise en œuvre de solutions concrètes, en développant pour nos clients des solutions personnalisées et innovantes pour donner du sens à leurs investissements.

Cette feuille de route climat vise à définir notre engagement et nos actions pour répondre aux défis immédiats posés par le changement climatique, mais aussi à ouvrir la voie à une transition à plus long terme vers la **neutralité carbone d'ici 2050** dans laquelle Sienna IM s'engage.

2 Gouvernance

La gouvernance est un **élément clé de notre stratégie climat**, garantissant que les enjeux environnementaux sont intégrés dans toutes les expertises du groupe Sienna IM. Cette section décrit les structures et responsabilités mises en place pour assurer une gestion efficace et proactive des risques et opportunités climatiques.



Sienna IM s'engage résolument dans sa stratégie ESG avec le soutien de son actionnaire et de la direction générale. Sienna IM s'appuie sur un système de gouvernance de premier ordre pour le développement, la mise en œuvre et le suivi de sa stratégie ESG et Climat :

- Le Directeur Général est personnellement responsable de la stratégie, de ses objectifs, de ses réalisations et de son financement ;
- Le Directeur Général dispose d'un correspondant ESG dédié, nommé au Conseil d'Administration de Sienna IM ;
- Le Directeur Général est soutenu par le Directeur ESG, membre de l'équipe de direction, qui rend compte directement au Directeur Général et est chargé de mettre en œuvre la stratégie ESG de Sienna IM et de piloter l'approche des filiales spécialisées en fournissant des orientations fonctionnelles à chaque responsable ESG et en approuvant les programmes et communications mis en place ;

Afin d'assurer un suivi stratégique et opérationnel efficace de notre stratégie climat, nous avons mis en place des comités dédiés, chargés de superviser l'intégration des enjeux climatiques dans nos processus décisionnels et de garantir la mise en œuvre de nos engagements en matière de durabilité.

- Management Committee

Le Management Committee, composé des membres de la direction, joue un rôle central dans la supervision de l'intégration des enjeux climatiques au sein de notre stratégie d'entreprise. Ses responsabilités consistent à veiller à ce que les enjeux climatiques soient pris en compte dans

la formulation de la stratégie globale de l'entreprise sur le long terme et que celle-ci soit aligné avec notre engagement Science Based Targets initiative (SBTi).

Ce comité s'assure également que des ressources adéquates (financières, humaines et technologiques) sont allouées pour soutenir les initiatives climatiques. Cela inclut l'approbation de budgets spécifiques pour des projets visant à réduire notre empreinte carbone et à promouvoir des investissements durables.

- Group Risk and Compliance Committee

Le comité des Risques et de la Conformité du groupe est présidé par le Directeur Général de Sienna IM et se tient trimestriellement. En complément des rôles de suivi et gestion des risques qui lui sont impartis, ce comité a également pour objectif de :

- Valider les différentes politiques dont ESG mise en place au sein de Sienna IM.
- Contribuer au pilotage de la mise en œuvre de la CSRD et à l'évaluation et analyse de la double matérialité.
- Evaluer et suivre de la cartographie des risques ESG.

- Mise en place d'un comité climat

Ce comité, mis en place à compter de janvier 2025, se tient semestriellement et est composé des membres de la direction de Sienna IM, du Directeur ESG, du Directeur de la finance responsable de l'expertise listée ainsi que le référent climat a le rôle suivant :

- Définition de la stratégie climat de Sienna IM, et sa mise à jour régulière.
- Evaluation des performances : Ce comité se réunit semestriellement pour évaluer les performances climatiques de l'entreprise. Il analyse les données relatives aux émissions de GES sur nos propres opérations et nos investissements, et aux initiatives de durabilité mises en place.
- Proposition d'actions correctives : Sur la base de ses évaluations, le Comité propose des actions correctives visant à améliorer nos performances climatiques et pouvant inclure des recommandations pour ajuster notre stratégie climat.

3 Impacts, risques et opportunités relatifs aux enjeux climatiques

Dans le cadre de notre engagement envers une gestion proactive des enjeux climatiques, nous réalisons depuis 2024 une analyse de double matérialité afin d'identifier les impacts, risques et opportunités (IROs) associés à notre activité. Cette analyse a révélé plusieurs catégories de risques climatiques qui pourraient affecter nos activités d'investissement.

Tout d'abord, nous avons identifié des risques climatiques de transition, qui sont liés aux changements réglementaires, aux évolutions du marché et aux attentes sociétales en matière de durabilité. Ces risques pourraient impacter la valeur de nos investissements dans des secteurs non durables et entreprises ne disposant pas de plan de transition robuste.

Ensuite, nous avons également pris en compte les risques climatiques physiques, qui comprennent les événements météorologiques extrêmes et les changements à long terme du climat, susceptibles d'affecter nos actifs en portefeuille.

Cette analyse a également mis en évidence des opportunités significatives pouvant contribuer à notre résilience à long terme et soutenir notre engagement en faveur d'un avenir durable. En effet, en alignant nos opérations et investissements sur les objectifs de développement durable, nous renforçons notre réputation et attirons des clients soucieux de l'environnement.

Par ailleurs, dans notre démarche de prise en compte des risques climatiques, nous intégrons ces enjeux de manière indirecte à travers l'intégration des critères ESG dans nos processus de décision d'investissement pour nos actifs listés. En effet, les risques climatiques sont ainsi pris en compte dans la notation ESG attribuée à chaque investissement, ce qui nous permet de mieux appréhender leur impact sur notre portefeuille. Par ailleurs, pour nos actifs en dette privée, nous interrogeons systématiquement nos participations afin d'identifier les risques spécifiques liés aux enjeux climatiques auxquels elles sont confrontées.

Dans cette optique, nous nous engageons à démarrer une analyse de résilience formelle en 2025, afin de renforcer notre compréhension des enjeux climatiques et d'affiner notre stratégie d'investissement en conséquence. Cette analyse de résilience couvrira à la fois nos risques physiques, tels que les événements climatiques extrêmes et leurs impacts sur nos actifs, ainsi que nos risques de transition, qui incluent les évolutions réglementaires, les changements de marché et les attentes sociétales en matière de durabilité. En menant cette évaluation approfondie, nous serons en mesure de développer des actions concrètes pour anticiper les défis futurs et capitaliser sur les opportunités émergentes.

4 Trajectoire climat

4.1 Cadre général

Sienna IM a développé une stratégie de décarbonation s'articulant autour de deux axes principaux : d'une part, les émissions de gaz à effet de serre liées à ses propres opérations, et d'autre part, celles associées à ses investissements.

Dans ce cadre, notre feuille de route climat s'applique de manière générale à l'ensemble de nos expertises en s'appuyant notamment sur un socle commun défini à travers la [politique ESG du groupe Sienna IM](#) et de [la politique d'exclusions](#) associée. Ces politiques visent à intégrer les considérations environnementales dans nos activités, à limiter tout impact négatif dans notre périmètre, et à agir en tant qu'investisseur responsable en tenant compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos processus d'investissement.

En parallèle, notre politique d'exclusions prévoit une sortie progressive des énergies fossiles, renforçant ainsi notre engagement à lutter contre le changement climatique et à nous aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Afin de renforcer sa démarche, Sienna IM s'est officiellement engagé en janvier 2024 auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi), un partenariat à but non lucratif entre le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute, le WWF et le Carbon Disclosure Project (CDP), mis en place pour encourager les entreprises à agir rapidement en faveur du climat, en fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cet engagement marque une étape significative dans notre démarche pour aligner nos opérations et nos investissements sur un scénario de réchauffement climatique ne dépassant pas 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. En fixant des cibles fondées sur des données scientifiques avec pour objectif d'être validées par SBTi en 2025, nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone tout en intégrant des pratiques durables au sein de notre organisation.

Dans ce contexte, nous avons formalisé des cibles ambitieuses de réduction des émissions financées alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris (via notre engagement SBTi), qui s'appliquent à 40 % de nos actifs sous gestion. Nous prévoyons d'accroître à terme la proportion de nos encours reposant sur ce cadre robuste, reconnu et ambitieux.

Toutefois, le cadre général commun de notre feuille de route climat à vocation à s'appliquer à l'ensemble de notre activité. Ainsi, nous nous engageons à respecter un scénario de réchauffement climatique limité à +1,5 °C, ce qui implique des réductions significatives et rapides des émissions de gaz à effet de serre. Cet alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris nous permet de contribuer activement à la transition vers une économie durable et résiliente, tout en favorisant des pratiques d'investissement responsables.

4.2 Nos opérations

Scopes 1, 2 et 3 cat. 1-14

4.2.1 Mesure de notre empreinte carbone

Depuis l'exercice 2022, Sienna IM réalise annuellement son bilan carbone, afin de quantifier son empreinte carbone et d'évaluer son impact environnemental. Pour ce faire, nous appliquons le Greenhouse Gas (GHG) Protocol, une norme reconnue à l'échelle internationale qui nous permet de mesurer nos émissions de gaz à effet de serre de manière rigoureuse, fondée sur la science et transparente. Cette évaluation est effectuée en collaboration avec une entreprise tierce indépendante, spécialisée dans l'analyse des émissions de carbone, afin de garantir l'objectivité et la fiabilité des résultats. Grâce à ce bilan carbone, nous réalisons un inventaire complet et détaillé de nos postes d'émissions, nous permettant de mieux comprendre notre impact environnemental. Cette approche nous aide à définir des actions concrètes pour réduire nos émissions en fonction des leviers de décarbonation identifiés.

De plus, cette démarche nous offre la possibilité de suivre l'efficacité de nos actions de réduction des émissions au fil du temps, nous permettant ainsi d'ajuster nos stratégies et de nous engager vers des objectifs de durabilité toujours plus ambitieux. En intégrant ces pratiques dans notre fonctionnement, nous nous engageons à promouvoir une culture de responsabilité environnementale au sein de notre organisation.

4.2.2 Principaux objectifs

Plusieurs objectifs de réduction des émissions de GES ont été fixés pour gérer les impacts, risques et opportunités climatiques matériels, en assurant l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Réduction de nos émissions absolues sur les Scopes 1 & 2

Sienna IM s'engage à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 54,6 % d'ici 2033 par rapport à l'année de référence 2023. Cet objectif a été fixé selon une approche de contraction absolue compatible avec un scénario de +1,5 °C.

Cet objectif a été formalisé dans le cadre de notre dossier de soumission officielle auprès de SBTi.

Réduction de nos émissions sur le Scope 3, catégories 1 à 14

Sienna IM a développé des outils, décrits dans le paragraphe suivant, afin de réduire les émissions absolues de GES du Scope 3, catégories 1 à 14.

4.2.3 Mise en place d'actions pour réduire nos émissions

Dans le cadre de notre engagement à réduire notre empreinte carbone, nous avons identifié et mis en place plusieurs actions concrètes dès fin 2023. Ces actions visent à minimiser notre impact environnemental tout en favorisant une transition vers des pratiques plus durables.

Scope 1 : Émissions directes

- Passage d'une flotte de véhicules de fonction thermiques à électriques/hybrides

Afin de réduire nos émissions directes liées aux déplacements professionnels, nous avons commencé à remplacer notre flotte de véhicules de fonction par des modèles électriques et hybrides.

Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie

- Passage des contrats d'électricité standards en renouvelables pour tous nos bureaux

Nous avons pris la décision stratégique de passer à des contrats d'électricité 100 % renouvelables pour l'ensemble de nos bureaux. Cette initiative nous permet de réduire considérablement notre empreinte carbone liée à la consommation d'énergie, tout en soutenant le développement des énergies renouvelables sur le marché.

Scope 3 : Autres émissions indirectes liées à notre chaîne de valeur

- Mise en place d'une charte et politique d'achats responsables

Nous avons élaboré une charte d'achats responsables qui guide nos décisions d'achat en privilégiant les fournisseurs et les produits ayant un faible impact environnemental. Cette politique inclut des critères tels que l'évaluation de l'empreinte carbone des fournisseurs et son engagement envers des pratiques durables.

- Mise en place d'une politique voyage

Sienna IM a mis en place une politique voyage visant à privilégier les déplacements professionnels en train lorsque cela est possible notamment pour les courtes distances dont le trajet est réalisable en train en moins de trois heures.

- Incitation à l'utilisation de modes de transport durables

Sienna IM vise à promouvoir l'utilisation de moyens de transport alternatifs à la voiture et/ou deux-roues individuels pour leurs trajets domicile-travail. En offrant une compensation financière pour ces choix de mobilités douces plus respectueux de l'environnement, nous développons une culture d'éco-responsabilité au sein de l'entreprise et permettons à nos collaborateurs de contribuer activement à notre objectif commun de réduction de notre impact environnemental.

En complément des actions mise en place, nous disposons d'une série d'outils et de documents essentiels pour garantir une application optimale de notre ambition climatique au sein de l'entreprise.

Parmi ces ressources, de nombreuses sessions de formation et ateliers sont organisés à destination de toutes les parties prenantes. Ces initiatives visent à sensibiliser et à former les collaborateurs sur les enjeux liés à un engagement SBTi et à une trajectoire climatique alignée aux objectifs de l'Accord de Paris. En effet, Sienna IM s'est assuré, en ayant formé 100% des collaborateurs aux enjeux ESG en 2023, que chacun d'entre eux selon son niveau d'implication comprend parfaitement ces enjeux, ce qui est crucial pour garantir une gestion optimale de la trajectoire climatique et promouvoir une culture de durabilité au sein de l'entreprise.

4.3 Nos émissions financées

Scope 3 cat. 15

4.3.1 Socle commun et périmètre d'application

Sienna IM a mis en place un socle commun défini par une politique ESG ainsi qu'une politique d'exclusions, **applicable à toutes nos expertises à minima aux fonds ouverts**. La politique d'exclusions établit des limites concernant notre exposition au charbon, ainsi qu'au pétrole et au gaz non conventionnels, qui sont identifiés comme étant des contributeurs majeurs au changement climatique.

Ainsi, Sienna exclut les investissements directs dans les entreprises développant de nouvelles capacités de charbon thermique et a établi des seuils liés à la part de chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon. De plus, nous nous engageons à réduire progressivement notre exposition à l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon, avec un objectif d'élimination totale des services financiers et investissements d'ici 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour les autres pays.

Concernant le pétrole et le gaz non conventionnels, sont exclus à minima les investissements dans les organisations dont plus de 20 % des revenus proviennent de l'exploration ou de la production de ces ressources, avec un objectif d'abaisser ce seuil à 5 % d'ici 2030.

Ces engagements permettent ainsi de définir un cadre commun minimum, qui vient compléter les mesures spécifiques appliquées dans chaque expertise, telles que détaillées dans ce document. Cette approche intégrée garantit une cohérence et une rigueur dans nos investissements, tout en renforçant notre rôle dans la transition vers une économie durable et responsable.

Par ailleurs, il est important de mentionner que Sienna IM s'engage à calculer l'alignement de ses opérations et investissements avec la taxonomie européenne. Cette démarche concerne l'ensemble des expertises du groupe et nous permet de piloter efficacement notre contribution à la transition vers une économie durable et à la lutte contre le changement climatique. L'objectif de cet alignement est principalement de garantir que nos activités soutiennent des projets et des investissements qui respectent les critères environnementaux établis par l'Union européenne, favorisant ainsi une croissance économique durable. Les résultats de ces évaluations sont disponibles publiquement dans nos rapports Article 29 Loi Energie Climat¹ de nos entités régulées en France², assurant ainsi une transparence envers nos parties prenantes. Ces résultats seront aussi disponibles dans le rapport CSRD, agrégés à l'échelle du groupe Sienna IM.

4.3.2 Actifs cotés

4.3.2.1 Principaux objectifs

Les objectifs formels ci-dessous présentés à SBTi pour validation n'intègrent pas nos fonds dédiés, afin de garantir une approche ciblée, réaliste et efficace dans notre stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- Sienna IM s'engage à aligner 42 % de ses encours d'actifs listés du score de température de son portefeuille Scope 1 + 2 en valeur investie dans le portefeuille d'actions cotées, d'obligations d'entreprise et du marché monétaire, passant de 2,33 °C en 2023 à 2,03 °C d'ici 2029.
- Sienna Investment Managers s'engage également à aligner 42 % du score de température de son portefeuille Scope 1 + 2 + 3 en valeur investie dans le portefeuille d'actions cotées, d'obligations d'entreprise et du marché monétaire, passant de 2,52 °C en 2023 à 2,16 °C d'ici 2029.

Bien que nous ayons établi deux objectifs formels en lien avec notre engagement SBTi couvrant 42 % de nos encours au 31/12/2023 des actifs cotés, il est essentiel de souligner que la gestion (mesure et suivi) de la température de nos portefeuilles s'étend à l'ensemble de nos encours. Cette approche globale nous permet d'évaluer et de suivre de manière proactive l'impact climatique de l'ensemble de nos investissements, garantissant ainsi une cohérence entre nos objectifs stratégiques et notre engagement envers la transition vers une économie à faible émission de carbone.

¹ Sienna Gestion : <https://www.sienna-gestion.com/sites/default/files/2024-07/Rapport%20Article%2029%20de%20la%20loi%20relative%20C3%A0%20l%27%20C3%A9nergie%20et%20au%20climat%20-%20Exercice%202023.pdf>

Sienna AM France: https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2024/06/sienna-im-private-credit_rapport-art--29-lec_2023.pdf

² Sienna Gestion et Sienna AM France

4.3.2.2 Actions mises en œuvre et outils à disposition

Une série d'outils et de ressources visant à intégrer efficacement les enjeux climatiques dans les processus décisionnels sont mis à la disposition des collaborateurs, tels que :

- **Indicateurs d'analyse de la transition des émetteurs** présents dans les univers d'investissement, permettant d'évaluer leur capacité à évoluer vers des modèles d'affaires durables. Ces indicateurs sont essentiels pour identifier les risques et opportunités liés à la transition énergétique.
- **Donnée « Temperature Rating »** fournie par Bloomberg, dont [la méthodologie a été approuvée par Science Based Targets initiative \(SBTi\) et développée en collaboration avec le CDP et WWF](#). Cette donnée permet d'évaluer l'alignement des portefeuilles avec les objectifs climatiques définies par l'Accord de Paris et cibles SBTi, en quantifiant l'impact potentiel des investissements sur le réchauffement climatique. La notation est exprimée en degrés Celsius, représentant la température estimée à laquelle les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités de l'entreprise ou du portefeuille pourraient contribuer au réchauffement climatique.
- **Données ESG** principalement fournies par Morningstar Sustainalytics comprenant entre autres des informations sur les émissions et intensités carbone via les indicateurs Principales Incidences Négatives (PAI) et également les notations ESG qui intègrent indirectement l'évaluation des risques physiques auxquels les émetteurs sont confrontés.
- **Tableaux de bord trimestriels** permettant de suivre la température des portefeuilles de façon régulière et précise. Ces tableaux de bord offrent une vue d'ensemble sur l'évolution des investissements en matière de durabilité et facilitent l'identification des ajustements nécessaires.

4.3.3 Dette privée

4.3.3.1 Principaux objectifs

Sienna IM a fixé des objectifs pour 2033 (SBTi near-term targets) pour chaque secteur à forte intensité carbone basés sur les données de 2023 en lien avec l'engagement SBTi.

- **Ciment** : Sienna IM s'engage à réduire les émissions de GES du ciment dans son portefeuille de dette privée de 27,5 % par tCO₂e/t d'ici 2033, en utilisant 2023 comme année de référence.
- **Transport terrestre** : Sienna Investment Managers s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre du transport terrestre au sein de son portefeuille de dette privée de 39,06 % par gCO₂e/t.km d'ici 2033 par rapport à l'année de référence 2023.
- **Aviation** : Sienna IM s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation au sein de son portefeuille de dette privée de 35 % par gCO₂e/RTK d'ici 2033 par rapport à l'année de référence 2023.

- **Bâtiments** : Sienna IM s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments dans son portefeuille de dette privée de 69,1 % par kgCO₂e/m² d'ici 2033 par rapport à l'année de référence 2023.
- **Énergie** : Sienna IM s'engage à continuer de financer uniquement des projets d'électricité renouvelable jusqu'en 2033.

Ces objectifs ont été définis en suivant la méthode scientifiquement fondée [« Sectoral Decarbonization Approach » SDA](#). Cette méthode développée par SBTi et fondée sur des données scientifiques permet aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des gaz à effet de serre adaptés à leur secteur d'activité.

4.3.3.2 Actions mises en œuvre et outils à disposition

Dans le cadre de l'engagement de Sienna IM auprès de l'initiative SBTi, l'équipe ESG de l'expertise Dette Privée a développé des guides en interne afin d'accompagner les collaborateurs dans la compréhension des nouveaux enjeux en lien avec cet engagement :

- Un **guide personnalisé pour chaque stratégie d'investissement** embarquée dans l'engagement SBTi (financement Immobilier, financement de la Transition Energétique et financement des entreprises). Ce guide définit le périmètre concerné, la méthodologie à suivre que ce soit pour les nouveaux emprunteurs ou pour ceux qui sont déjà en portefeuille ainsi que des liens utiles (outils SDA et lignes directrices pour les différents secteurs).
- Un **guide pour chaque secteur carbo-intensif** résumant les enjeux clés, les bonnes pratiques à suivre pour la décarbonation, les données à récolter par les équipes de gestion, quelques liens utiles, etc.
- Un **arbre de décision** précisant la démarche à suivre pour les nouveaux emprunteurs dont le secteur d'activité entre dans le scope de SBTi.
- **Mesure annuelle de l'empreinte carbone totale (scopes 1, 2 et 3) des entreprises financées**. Cette mesure est réalisée soit par la collecte annuelle des données d'émissions auprès de l'entreprise financée, soit le cas échéant par le calcul d'estimations réalisé par le fournisseur de données Carbometrix.

5 Autres initiatives et actions en faveur du climat

Sienna promeut également un état d'esprit responsable et à long terme dans l'ensemble de l'industrie financière. C'est pourquoi Sienna se concentre également sur les engagements externes. Certains d'entre eux sont spécifiques aux problématiques climatiques qui sont primordiales aux yeux de Sienna.

Ces engagements sont détaillés ci-dessous :

- Participation à de nombreuses initiatives internationales :

- [Carbon Disclosure Project \(CDP\)](#) : CDP Climate Change, CDP Water Security et CDP Forest. Sienna IM adhère au CDP depuis avril 2023.
- TCFD : Sienna IM soutient les recommandations de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures](#) (TCFD) et encourage toutes les entreprises de son portefeuille à aligner leurs informations sur les recommandations de la TCFD.
- ICI : L'expertise de dette privée est membre de [l'Initiative Climat International](#) (ICI) depuis 2021. L'ICI a été créée à l'origine par des sociétés françaises de capital investment qui ont décidées d'unir leurs forces et de contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C.
- Participation à de l'engagement collaboratif
 - [FIR - Coalition d'investisseurs "Say on Climate"](#), signée en février 2023 par l'expertise actifs listés, qui demande aux entreprises de présenter des plans et des objectifs climatiques ambitieux, permettant ainsi aux investisseurs de voter.
 - Climate Action 100+ – Une expertise sur les actifs cotés rejoint en mars 2024. Les investisseurs qui rejoignent cette initiative sont responsables des engagements directs avec les entreprises cible, individuellement et/ou en collaboration, dans le but de s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. A ce titre, l'expertise en actifs cotés de Sienna est un investisseur participant pour l'engagement avec Air Liquide.
 - Avoided Emissions Initiative. Sienna IM est l'un des partenaires fondateurs de cette initiative visant à normaliser le calcul des émissions évitées. Les 10 partenaires soutenant l'initiative travaillent avec des consultants spécialisés pour développer une base de données mondiale des facteurs d'évitement des émissions de gaz à effet de serre pour les solutions à faible teneur en carbone ou les solutions vertes.
- Label Greenfin
 - 3 fonds de l'expertise Dette Privée et 1 fonds de l'expertise Actifs cotés ont reçu le label français Greenfin, représentant 702 millions d'euros à la fin décembre 2023. Le label français Greenfin se concentre sur la transition environnementale.

6 Développement de stratégies d'investissement et produits financiers liés au climat

Au sein de Sienna IM, la prise en compte des enjeux climatiques est intégrée de manière transversale à l'ensemble de nos expertises. Nous reconnaissons que le changement climatique représente un défi majeur qui nécessite une réponse collective et coordonnée. Ainsi, chaque expertise est mobilisée à développer des stratégies d'investissement et des produits financiers répondant aux besoins spécifiques de nos clients tout en contribuant à la transition vers une économie durable. Cette approche nous permet de proposer une gamme diversifiée de fonds adaptée aux enjeux climatiques.

Ainsi, en complément d'une équipe dédiée au financement de la transition énergétique depuis 2015 et des cinq fonds associés permettant le financement de nombreux projets solaires, éoliens, biométhane, batteries et d'efficacité énergétique, l'expertise Dette Privée a renforcé son activité par l'acquisition de Ver Capital proposant également un fonds (Art.9) finançant la transition énergétique.

De plus, l'expertise Dette Privée de Sienna IM a lancé en 2024 un fonds biodiversité abordant de façon transversale les enjeux climatiques via toutes les thématiques de la biodiversité.

Quant à l'expertise actifs listés, elle propose également trois fonds adressant directement la thématique climat tels que :

- Fonds Obligations Vertes participant au financement de projets de transition énergétique et écologique;
- Fonds Transition Climat participant au financement de la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique dans la zone euro;
- Fond Bas Carbone visant à investir dans une économie en faveur de la réduction de l'intensité carbone au travers d'entreprises de la zone euro.

Ces initiatives témoignent de notre engagement à jouer un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique, tout en offrant à nos clients des solutions d'investissement responsables et innovantes qui soutiennent la transition vers un avenir durable.

7 Evolution et ajustement de notre feuille de route climat

Afin de garantir l'efficacité de notre feuille de route climat, il est impératif d'instaurer un mécanisme de révision et d'ajustement périodique. Ce processus formalisé dans les instances de gouvernance dédiées mentionnées dans ce document, nous permet non seulement de mesurer nos progrès, mais aussi de réagir, entre autres, aux évolutions du contexte climatique, des réglementations et des attentes des parties prenantes.

Une évaluation de notre feuille de route climat est réalisée annuellement. Cette revue est conduite principalement par des membres de la direction de Sienna IM, du Directeur ESG ainsi que le référent climat. L'objectif de cette évaluation est de passer en revue les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, d'identifier les succès, mais aussi les défis rencontrés.

Au cours de cette évaluation, nous effectuons une analyse approfondie des écarts entre nos objectifs initiaux et les résultats obtenus afin d'en identifier les raisons et d'ajuster notre approche en conséquence.

Nous nous engageons à ajuster notre stratégie et à mettre en œuvre des actions correctives ou de nouvelles initiatives en fonction des résultats de notre évaluation périodique. Cette évaluation nous permet d'identifier les leviers nécessaires pour rendre notre approche plus efficace et mieux adaptée à nos objectifs. En procédant ainsi, nous veillerons non seulement à

atteindre nos objectifs SBTi, mais aussi à répondre efficacement aux défis climatiques de manière globale.

Sienna Investment Managers, Feuille de route Climat, version 1.0, décembre 2024.